



Municipales 2014

Hommes & Animaux en ville pour une cohabitation harmonieuse

Réponse de Olivier Bettati, candidat à Nice (divers droite)

De : Olivier Tazé
Envoyé : vendredi 14 mars 2014 16:24
Objet : Fwd: Envoi d'un message

Bonjour,

Voici nos réponses

Cordialement

--
Permanence d'Olivier BETTATI
Mon Parti, c'est Nice
Elections Municipales 2014

4 bd Victor Hugo, 06000 NICE
Téléphone: [04.93.86.91.75](tel:04.93.86.91.75)
Email: accueil@bettati2014.fr

Site Internet: www.bettati2014.fr
facebook.com/obettati
Twitter: [@OBettati](https://twitter.com/OBettati)

Février 2014

à l'attention des candidat-e-s aux municipales

Monsieur,

Vous vous êtes porté candidat à Nice pour les prochaines élections municipales de mars 2014.

Ouvrant quotidiennement sur le terrain pour pallier à la détresse animale et dénoncer les abus commis à l'encontre des animaux, nous souhaitons connaître votre programme concernant la condition des animaux et quelle place vous réservez à l'animal en ville. Vous n'êtes pas sans savoir, en effet, l'attention de plus en plus grande des Français au respect des animaux et à leur protection.

Vous trouverez ci-joint un questionnaire, nous vous remercions de bien vouloir y répondre, avant le 14 mars.

Vos réponses (ou absence de réponse) seront publiées, à l'intention de nos adhérents et du public.

Nous souhaitons également pouvoir vous rencontrer pour en discuter.

Dans cette attente,

Nous vous remercions de votre attention et de vos réponses, et vous prions de croire à nos salutations distinguées.

Questionnaire à l'attention des candidat-e-s

① les animaux de compagnie

les animaux des personnes sans domicile, en situation précaire ou devant se faire hospitaliser

Les personnes sans domicile ayant un animal, seul élément leur apportant un réconfort affectif, ont trop souvent des difficultés pour trouver un hébergement, trop peu de foyers ouvrant leurs locaux aux animaux. Quant aux personnes devant être hospitalisées elles sont souvent confrontées au désarroi faute de relais pour la garde de leur animal.

→ Comment comptez-vous remédier à ces situations de détresse ?

Il est indispensable de travailler en accord avec les associations de protection animale, peu ont des familles d'accueil. Ou ont aux SDS, les recevoir avec leur animal de compagnie dans les aires d'accueil de nuit, où ils seront soignés, identifiés, vaccinés et stérilisés si nécessaire. Des personnes hospitalisées ou emprisonnées bénéficient de la fourrière municipale.

Les abandons

Chaque année environ 100.000 animaux sont abandonnés, les refuges ont beaucoup de mal à gérer cette situation.

→ Quelles dispositions prévoyez-vous de prendre à ce sujet, notamment pour aider les associations de protection des animaux ?

Augmenter les subventions municipale, faire de la politique c'est faire des choix et mettre de priorité. Il sera proposé une commission de l'Animal en Ville en partenariat avec les Vétérinaires, les Associations et les bénévoles œuvrant pour la cause animale.

Les chats libres

Dans certaines zones se trouvent des groupes de chats, dits « chats libres ». Les personnes désireuses d'assurer leur entretien -nourrissage et soins-, bénévoles des associations ou particuliers, rencontrent parfois des difficultés dans leurs tâches.

→ Comptez-vous remédier à cette situation et par quelles dispositions ? Si non, pour quelle raison ?

des Captateurs bénévoles devraient se grouper en association, afin que la Ville puisse leur apporter un soutien par le biais d'une subvention, ce qui leur permettrait d'acheter la nourriture, les cages de capture - des faire reconnaître dans leur mission.

Les espaces de détente

Une forte demande d'espaces canins se développe, pour permettre aux chiens de se détendre. Qu'en pensez-vous ?

→ Comptez-vous répondre à cette demande de vos concitoyens, et comment ? Si non, pour quelle raison ?

Créer davantage d'espaces canins de détente. Expliquer aux propriétaires l'obligation.

de respecter les territoires pour leur sort effectif. ce qui évitera les nuisances ressenties dans les différents quartiers.
Disposer des espaces différents pour les chiens - petits moyens grands

Mendicité avec animaux

afin d'éviter d'éventuelles bagarres -
Depuis quelques années une nouvelle forme de mendicité se développe en ville, utilisant des animaux - chiens, chats ... - parfois avec vente sauvage. Ces personnes font partie de réseaux se livrant à des trafics sordides, pratiquant notamment des reproductions intensives des animaux dans des conditions sanitaires déplorables contraires à leur bien-être élémentaire et cause de maladies comme la rage. Malgré de nombreuses réclamations, malgré des textes de lois interdisant ces pratiques, les pouvoirs publics ne semblent pas décidés à mettre fin à cette situation.

→ Que comptez-vous faire contre ce type de criminalité ?

Différencier les animaux des SDS, et le trafic effectué sur la voie publique - Plusieurs articles de loi punissent les propriétaires d'animaux exploités et maltraités - il serait nécessaire que la Police Municipale puisse intervenir en accord avec la Préfectorale dans les plus brefs délais -

2 Les pigeons

Les pigeons font partie du paysage urbain. Des municipalités ont entrepris l'implantation de pigeonniers, qui contribuent à une régulation douce de leur population. D'autre part, on constate sur certains bâtiments des pics « anti pigeons »

En outre, le nourrissage des pigeons pose toujours problème, injustement considéré comme un délit.

→ Quelle est votre avis sur l'implantation de pigeonniers, et que comptez-vous faire concernant l'installation des répulsifs divers contre ces oiseaux ?

Pour assurer l'implantation des pigeonniers dans la ville, en utilisant la régulation douce, telle que l'œuf retiré ou retourné. Méthode qui fonctionne de manière régulière et efficace - Inciter les ayants droit d'immeuble à intervenir sur leur bâtiment -

→ Comptez-vous améliorer l'information sur le nourrissage, et comment ? Si non, pour quelle raison ?

Faire une campagne d'information au profit des citoyens afin d'éviter le regroupement des volatils et les nuisances au 20 P -

3 Alimentation dans les collectivités

De nombreuses études le montrent, l'alimentation carnée a plusieurs impacts négatifs, outre sur la condition des animaux, sur l'environnement et la santé. Dans différentes villes de province, des

collectivités ont mis à leurs menus des repas biologiques et végétariens, à Paris la mairie du 2^e expérimente avec succès ces menus.

→ Comptez-vous développer ce mode d'alimentation, si oui de quelle manière et dans quel type de collectivité ? Si non, pour quelle raison ?

Au delà, des biologiques et des végétariens, il est souhaitable d'encourager l'agriculture biologique et locale, la ville envisage de mettre en place des "jardins partagés" et d'encourager toute initiative dans ce sens - Agir en priorité dans les écoles et les maisons de retraite -

⊕ les animaux dans la culture, les spectacles et divertissements

Les cirques

Suivant des études montrant que la détention et les exercices imposés aux animaux dans les cirques sont totalement incompatibles avec leurs besoins élémentaires, différents pays dont dernièrement l'Angleterre et la Belgique, ont décidé d'interdire les animaux sauvages dans les cirques, et certaines municipalités en province se décrètent « ville n'accueillant pas les cirques avec animaux ».

→ Quelle est votre position concernant l'accueil et le soutien aux cirques avec animaux ?

des conditions de détention de animaux sauvages, ne sont plus acceptables; les habitants des villes devraient se déplacer dans le parc.

→ Quels pourraient être vos engagements sur cette question si vous êtes élu(e)?

Fêtes traditionnelles

Lorsque des fêtes ou reconstitutions historiques sont organisées, il est fait appel à des montreurs d'animaux. Comme pour les cirques, ces exhibitions sont incompatibles avec les besoins élémentaires des animaux.

→ Quelle est votre position à ce sujet ?

des fêtes traditionnelle ne devraient pas organiser ce type d'événement -

→ Quels seraient vos engagements sur cette question si vous êtes élu(e)?

En exposition

Certains artistes mettent en scène pour leurs œuvres des animaux placés dans des situations contraires au respect de leur bien-être, à l'indignation des visiteurs témoins.

→ Quelle sera votre politique concernant l'utilisation des animaux dans les pratiques artistiques en général ?

Le respect de l'animal est une priorité pour la municipalité -

5 Éducation

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 a introduit l'éducation à l'environnement dans l'enseignement (article L312-19 du Code de l'éducation).

→ Dans le prolongement de ce texte, mettez-vous en place dans les écoles des ateliers sur l'apprentissage du respect des animaux en tant qu'êtres sensibles, en partenariat avec les associations ?

Si non, pour quelle raison ?

Oui, la réforme scolaire, dite loi Peillon, permettra l'intervention des associations et de professionnels, dans le heures associées au temps d'activité periscolaire. (TAP)

6 La faune sauvage

De nombreuses espèces d'animaux sauvages se sont acclimatées en zones urbaines, souvent à l'insu des habitants ce qui prouve que leur présence n'est en rien dommageable à la vie quotidienne de nos concitoyens.

→ Quelles mesures prendrez-vous pour préserver la faune sauvage ?

Nécessité de la régulation de la faune sauvage, pour concilier vie urbaine et préservation de l'écosystème -

7 Fonctionnement municipal

Afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires, avez-vous prévu, si vous êtes élu-e, de nommer un adjoint chargé de la protection des animaux ?

Si non, pour quelle raison ?

OUI, tout à fait - c'est une exigence
journalière et indispensable au bon vivre
ensemble

Les services municipaux chargés de récupérer les animaux errants sur la voie publique sont-ils dotés de lecteurs de puces électroniques ?

NON

Si non envisagez-vous de leur fournir ce matériel ? Si non pour quelle raison ?

OUI -

Cela facilitera le travail de la Fourrière
municipale -

8 Autres

D'autres thèmes que ceux énumérés dans ce questionnaire sont-ils prévus dans votre programme ?

Animalthérapie dans les maisons de retraite,
les hôpitaux pour enfants, les prisons (ex. de
Dernel et Strasbourg) -----

9 Question d'ordre général :

Suite à un vaste mouvement d'opinion en faveur d'un nouveau statut de l'animal, actuellement « être sensible » dans le Code Pénal et « bien meuble » dans le Code Civil, pour la seule qualification « être sensible », des dispositions sont en préparation pour faire évoluer les textes.

Quel est votre avis sur ce sujet ?

Tout à fait favorable à la modification
du Statut de l'Animal, ce qui permettra d'appliquer
de manière drastique les condamnations envers les
auteurs de cruauté -

Fait à Nice le 14 Mars 2014 -

Par (nom, titre) : Olivier BETTATI "MON PARTI C'EST NICE"